



CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE
SEANCE DU 11 JUIN 2024

Présidence : M. Hugues Vuilleumier,
Président

Scrutateurs : Mme Marielle Tripet,
M. Roméo Cabras

Excusés : Mmes Anaïs Piazzini, Isabelle Jossevel, Heidi Grobet, Véronique Rochat, Nadine Touri et MM. Stefan Blondeau, Julien Bocion, Jean-Marc Genier, Jacky Rochat.

C'est à la salle du conseil communal de l'Abbaye et en présence de 30 Conseiller(e)s, des cinq membres de la Municipalité et de M. le boursier que M. le Président ouvre cette séance en invoquant la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Assermentation
3. Communications du bureau
4. Préavis n°05/2024 – Comptes 2023
5. Préavis n°06/2024 – Règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires
6. Préavis n°07/2024 – Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional des zones d'activités (PDRZA) de la Vallée de Joux
7. Renouvellement du bureau
8. Renouvellement de la commission de gestion
9. Election d'un nouveau suppléant à l'ORPCI
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

Aucune remarque n'y étant apporté, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

2. Assermentation

Suite à la démission de M. Daniel Brugger, M. Norbert Guignard est invité à rejoindre le Conseil. Pour rappel il était inscrit sur la liste des viennent ensuite lors des dernières élections. M. le Président lui donne lecture de la promesse légale. M. Norbert Guignard prête serment et nous lui adressons nos remerciements ainsi que nos félicitations pour son engagement. Un exemplaire du règlement du Conseil communal de l'Abbaye lui est remis.

3. Communications du bureau

M. Hugues Vuilleumier, Président :

- Remercie les conseillers pour leur travail aux diverses commissions. Le bureau s'excuse des retards d'envois liés à la séance supplémentaire ainsi qu'aux jours fériés.
- Remercie le bureau pour le dépouillement de dimanche 9.06.24.
- Rappelle que des inscriptions sont possible pour la septième régate inter-entreprises d'aviron qui se déroulera à l'Abbaye le 8.09.24. M. le Président ne pourra pas s'y rendre en raison de son travail.
- Informe que le 8 juin dernier a eu lieu la journée des communes vaudoises.
- Invite tout le Conseil à participer au cortège et à la partie officielle de la fête nationale du jeudi 1^{er} août.

4. Préavis n°05/2024 – Comptes 2023

M. Matthieu Reymond, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Nous en retiendrons que :

« La commission constate avec la Municipalité la gestion prudente et responsable qu'elle a dû mettre en œuvre dans l'exercice comptable en question. Les comptes présentent au final un excédent de recette de CHF 47'342.25 alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de CHF 214'691.-. Il faut nuancer ce résultat favorable en notant un recours prévu au fond de réserve à hauteur de CHF 150'000.- et à une recette fiscale non attendue (retard du déménagement d'une société). On note aussi un amortissement extraordinaire de CHF 55'473.30 qui limite l'excédent de recettes.

En reprenant la conclusion du préavis on retiendra que la situation financière de la commune est plutôt favorable mais qu'elle reste fragile et offre peu de marge de manœuvre et d'investissement. »

Au vu de ce compte-rendu, la commission de gestion, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

1. **D'approuver** le rapport de gestion de la Municipalité présenté dans le préavis 5/2024 ;
2. **D'adopter** les comptes de l'exercice 2023, avec un excédent de recettes de CHF 47'342.25 ;
3. **De donner** décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023

M. Hugues Vuilleumier, Président, laisse la place aux éventuelles questions et/ou remarques sur le rapport.

M. Louis-François Berney : En début de page 13 nous pouvons lire « *La raison en est principalement le rythme imposé par les investissements votés par le Conseil Communal* ». Puis-je avoir plus de détails sur la thématique de cette rédaction qui me surprend quelque peu ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Peut-être que ma formulation était maladroite, le rythme n'est pas insoutenable mais les procédures sont des plus en plus longues.

Les investissements sont la clé majeure du résultat sur nos finances. Nos derniers dossiers étaient plus longs, techniques et réglementaires, ce qui se ressent dans la finance. Quoiqu'il en soit, le Conseil exécutif propose et le Conseil communal dispose.

M. le Président passe en revue les comptes, chapitre par chapitre. La discussion est laissée ouverte à chaque chapitre pour d'éventuelles questions ou remarques. Il ouvre ensuite un temps de question et de discussion globale sur le préavis.

M. Henrique Dias Mendes : Je me suis rendu à la réunion du Centre-Sportif et je remercie le conseil d'administration pour sa disponibilité. Ceci m'a permis de me rendre compte que les pertes courantes du CS sont pour la plupart structurelles et non pas conjoncturelles. Le CS a pris un mandataire externe pour la gestion comptable et les RH, ce qui est à mon sens une très bonne idée. S'ils pouvaient continuer à inviter les commissions de gestion à ces préséances pour leur présenter les comptes je trouverais ça bien.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe alors au vote et les 3 points ci-dessus sont acceptés à la majorité avec deux abstentions.

Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

5. Préavis n°06/2024 – Règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires

M. Daniel Peter, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission, dont voici un extrait :

« Après 15 ans il est temps de remettre à l'ordre du jour ce règlement.

Les grands changements sont au niveau des locations Airbnb ainsi que des résidences secondaires de façon à mieux les contrôler et les réguler.

Pour information le pourcentage des résidences secondaires est de 24%, or, selon la loi, nous devrions être à 20%. Pour le reste il s'agit d'adaptations des tarifs. »

Au vu de ce compte-rendu, la commission propose au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

- 1. D'adopter** le nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires ;
- 2. Charge** la Municipalité de la soumettre à l'approbation du Département cantonal ;
- 3. Fixe** l'entrée en vigueur du nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires au 1er janvier 2025, sous réserve de l'approbation définitive de l'Etat de Vaud.

M. Hugues Vuilleumier, Président, laisse la place aux éventuelles questions sur le rapport.

M. Gaël Berney : Pour reprendre le rapport « *le pourcentage des résidences secondaires est de 24%, or, selon la loi, nous devrions être à 20%.* ». Quelles en sont les conséquences, est-ce pris en charge, des changements vont-ils se faire ou laisse-t-on cela comme ça ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Oui il y a des conséquences. J'étais pionnier en 2014 lorsque j'ai construit. Ma propre maison est inscrite au registre foncier en tant que résidence principale. Je ne pourrais jamais la revendre autrement qu'en tant que telle. La plupart des maisons sont assignées en résidences secondaires. Prenons l'exemple d'une ancienne ferme, avec un potentiel de neuf appartements assignés en résidence secondaire. Aujourd'hui tout ce qu'on ferait en surnuméraire serait obligatoirement inscrit au registre foncier en tant que résidence principale, jusqu'à ce que l'on redescende en dessous de cette barre des 20%. Nos communes voisines sont à 19,8% et 17%, alors que, certaines communes ont des taux beaucoup plus hauts que nous. Désormais, sur le permis de construire au registre foncier, il est obligatoirement inscrit résidence principale, à part pour ceux qui bénéficient du droit acquis. La loi Suisse et vaudoise est ainsi faite.

M. Hugues Vuilleumier, Président, ouvre une discussion générale sur le préavis.

M. Manoë Peter : Au point 6, page 7 du préavis municipal, il nous est présenté le tableau de comparaison des tarifs. A en croire ce tableau nous serions dans la moyenne basse des tarifications. J'ai effectué mes recherches dont voici quelques exemples :

Hôtel/Campings :

Montreux 3.-

Genève 3.75.-/2.50.-

St-Cergue 3.- /1.50.-

Ormont-Dessus, Les Diablerets 2.80.- /1.90.-

Vallorbe 3.-/1.50.-

Nous serions donc dans la moyenne haute et plus chers que certaines communes équivalentes. Le but est-il de dissuader les touristes ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Durant le covid nous avons été débordés par le nombre de camping-cars/campeurs/touristes et nous étions alors en complète absence de réglementation et de tarification. Nous ne sommes pas Bois d'Amont, Prémaman ou les Rousses qui font 480'000 nuitées par an. Nous nous arrivons à environ 40'000/an. Les Combiers sont d'accord d'avoir du tourisme mais un tourisme doux. Notre logique est de décider de ce dont nous sommes capables d'absorber. Ceci correspond à une politique des ressources et non pas des besoins. Ce n'est pas ceux qui veulent venir qui décident mais ceux qui accueillent. Le pourcentage touristique de la Vallée est très faible en comparaison du pourcentage industriel qui lui est très élevé. Nous jonglons avec tout ça et trouvons que c'est un juste compromis. La qualité de vie de l'habitant est notre principale préoccupation.

M. Hugues Vuilleumier, Président, remarquant qu'il n'y a plus de questions, met fin à la discussion. Il passe alors au vote des trois conclusions ci-dessus, qui sont acceptées à la majorité avec une abstention. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

6. Préavis n°07/2024 – Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional des zones d'activités (PDRZA) de la Vallée de Joux

M. Jean-Noël Bifrare, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Nous en retiendrons le résumé suivant :

« le volet stratégique donne la ligne directrice, pour les trois communes de la Vallée de Joux, concernant l'attribution des futurs permis de construire concernant les zones d'activités économiques sises sur le territoire de la Vallée de Joux.

Les objectifs principaux étant de :

- *Soutenir le tissu économique existant*
- *Faciliter l'accueil de nouvelles entreprises tout en garantissant un usage mesuré du sol*

Le plan prévoit la densification des sites d'activités existants ainsi que la création de nouvelles zones réparties sur l'ensemble des trois communes avec une plus grande proportion sur le site de la commune du Chenit le tout en continuité du territoire urbanisé. L'idée étant d'avoir un développement économique cadré et encadré qui s'intègre harmonieusement dans la région.

Les nouveaux projets devront appliquer les mesures du Plan régional de mobilité afin de maîtriser et d'accompagner l'augmentation du trafic individuel motorisé. De plus, leur intégration paysagère et environnementale devra faire l'objet d'études spécifiques afin de minimiser les impacts. »

Au vu de ce compte-rendu, la commission, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

1. **D'adopter** le volet stratégique du Plan directeur régional des zones d'activités intégrant les trois modifications apportées à la suite de la consultation publique
2. **Décharger** la commission de son mandat

M. Hugues Vuilleumier, Président, avant de laisser la place aux éventuelles questions et/ou remarques, laisse la place à M. Christophe Bifrare, Syndic, qui nous propose de regarder un petit film d'une durée approximative de 4 minutes.

M. Sven Aubert : Je remarque que pour la commune de l'Abbaye il n'y a pas de grands changements. Beaucoup de nouveaux emplois (~4000) sont en revanches prévus sur la commune du Chenit. Ceci ne sera pas sans conséquence sur les ressources. Est-ce que le plan de mobilité et les objectifs pour 2030 sont sur la bonne voie ? Concernant le bien vivre des habitants de la Vallée de Joux, a-t-on vraiment envie de 4000 emplois de plus, est-ce nécessaire ? Si le plan de mobilité ne suit pas, il y aura un impact négatif sur le trafic. Les entreprises voudront-elles encore venir s'implanter là ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Le plan de mobilité avance. Nous y travaillons avec Bois d'Amont, les Rousses et Prémanon. L'une de nos préoccupations principales est le fait que nos voisins ont une absence quasi totale de moyen de transports en commun. Nous discutons d'une ligne *Le Brassus - la Cure* mais le système français est très compliqué car ils travaillent par couches. Nous avons rencontré plusieurs conseillers d'Etats à ce sujet. Tout ne se fera pas sans une croissance économique même si notre préoccupation première reste le bien-être des Combiens. L'équilibre est compliqué à trouver mais passe par ce genre de plan. Nous sommes zone pilote pour le jura nord vaudois qui compte 73 communes. Nous avons été choisis car nous représentons 16,9 % des produits d'exportation cantonale vaudoise.

Nous travaillons pour gérer nos pendulaires mais, sur trois qui passent au Pont, quatre arrivent de Mouthe et prennent le col.

Nous arriverons à améliorer la situation avec des P+Rail/ Parc and Ride, des transports et autres mais également en collaborant avec nos voisins. Les CFF et Travys ont déjà améliorés certains tronçons. L'idée est d'avoir une cadence horaire à la demi-heure. Les ~4000 emplois prévus à 15 ans ne sont pas un objectif en soi mais risquent de devenir une réalité, à laquelle nous nous devons d'anticiper.

M. Patrick Berktold, Mpl : J'œuvre avec le groupe de travail sur la mobilité. Il y a 2 ans, il vous avait été présenté l'étude de mobilité par Citec. Ils rendaient compte de l'état de la circulation par comptage des pendulaires. Une délégation de chaque Municipalité était passée auprès de chaque entreprise pour leur demander ce qu'elles mettaient en place en termes de covoiturage, de système de bus, de télétravail etc. Si certaines mesures étaient déjà en place, en revanche aucune coordination inter-entreprise n'existait. Le but était de leur dire « parlez-vous », depuis un projet pilote se fait au Brassus. La commune encourage l'utilisation des transports en commun mais ce n'est pas encore ancré dans les habitudes des Combiers. La tarification des places de parcs va dans ce sens-là.

M. Gaël Berney : Ces zones d'activités et ces emplois pour les entreprises vont plutôt être développés sur la commune du Chenit non ? Dans la réflexion d'une éventuelle fusion de commune, pensons que les revenus fiscaux seront là-bas. A l'Abbaye nous sommes peut-être contents de ne pas avoir ces grandes entreprises sous nos fenêtres mais nous n'avons pas non plus les revenus fiscaux.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Il y a sept ans le canton était très clair : il voulait un seul site. Nous avons mis quatorze mois pour leur faire comprendre que nous sommes multisites et pour obtenir gain de cause. Nous finançons la ligne 10.690 pour leur prouver qu'elle a un taux de couverture de 30% et qu'elle est viable. Nous devons créer l'offre pour avoir de la demande et non pas le contraire. L'Abbaye ne sera jamais la commune industrielle de la Vallée.

Constatant qu'il n'y a plus de question sur le rapport, M. le Président, ouvre un temps de question et de discussion globale sur le préavis.

M. Michel Berney : Concernant la fusion, je me fais la réflexion que des communes telles que Ferreyres, Moiry, la Praz de Vaulion etc, n'ont pas de grosses industries à proximité mais ne sont pas en faillite. Sans fusion nous ne le serons pas non plus. Je trouve dommage de créer des industries qui n'attireront que des frontaliers sur la commune du Chenit. Il faut déjà 15-20min pour traverser la Vallée en temps normal mais il faut en compter le double aux heures de pointe. Si les entreprises étaient situées de ce côté de la Vallée (Abbaye/Pont), peut-être aurions-nous plus d'attractivité pour des non-frontaliers.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Quand on parle de pendulaires on parle aussi de Lausannois, de Fribourgeois et de Valaisans ($\frac{1}{4}$ sur les $\frac{3}{4}$). Vaulion est un très bon exemple car ils n'auront pas la chance d'avoir ce que nous avons. Le PDRZA ne leur laissera que des miettes, c'est Orbe qui prendra la part complète. Ce que nous avons réussi à obtenir du Canton est exceptionnel. Peut-être que dans quinze ans nous serons devenus un pôle plus intéressant, je l'espère et nous y travaillons.

M. Gaël Berney : Est-ce que les règlements de construction ont quelque chose à voir avec ce plan ? Permettra-t-il de densifier, de construire davantage sur des terrains qui se raréfient ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : C'est ce qui a été montré dans le film, le premier point est toujours la densification. Si nous arrivons à démontrer que la densification n'est pas possible nous allons essayer de démontrer qu'il y a une possibilité de constructions. Ce sera le cas pour le plan d'affectation communal. C'est déjà le cas pour le concassage sur la Rose que nous aimerions déplacer à Combe-Noire. Depuis trois ans nous essayons de leur démontrer qu'on ne peut pas aller ailleurs.

M. Hugues Vuilleumier, Président, remarquant qu'il n'y a plus de questions, met fin à la discussion.

M. le Président passe alors au vote et les deux conclusions ci-dessus sont acceptées à la majorité avec une abstention. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

7. Renouvellement du bureau

M. le Président rappelle l'article 11 de notre règlement qui vise à nommer chaque année les membres du bureau.

Mme Heidi Grobet souhaite laisser sa place en tant que scrutatrice. Nous la remercions pour tout le travail effectué ces dernières années.

M. Jean-Noël Bifrare propose Mme Marielle Tripet, qui accepte de reprendre ce rôle.

Mme Tripet était suppléante, nous recherchons donc un nouveau scrutateur suppléant.

M. Jean-Noël Bifrare propose M. Firmin Manoury, qui accepte.

M. Vuilleumier, Président, propose de réélire le bureau en bloc. Il s'agit des personnes et des responsabilités suivantes :

M. Hugues Vuilleumier : Président

Mme Pascale Meylan : Vice-Présidente

Mme Marielle Tripet : Scrutatrice

M. Roméo Cabras : Scrutateur

M. Raphaël Golay : Scrutateur suppléant

M. Firmin Manoury : Scrutateur suppléant

Il n'y a pas d'objection avec cette façon de procéder et ces personnes sont élues avec nos applaudissements et nos remerciements.

8. Renouvellement de la commission de gestion

M. le Président explique que, suite à divers départs, certains suppléants vont passer membres et que, nous devons donc renouveler la commission de gestion avec deux nouveaux suppléants. Pour ce faire, M. Jean-Victor Bonny propose que, M. Michel Berney passe membre et que M. Jean-Marie Cabras soit élu suppléant.

M. Jean-Noël Bifrare présente Mme Nadine Touri comme suppléante.

La commission de gestion se présentera donc ainsi :

Les Bioux :

M. Henrique Dias Mendes : Rapporteur

M Sven Aubert : Membre

M. Jean-Jacques Gagnebin : Suppléant

L'Abbaye :

M. Michel Berney : Membre

M. Jean-Marie Cabras : Suppléant

Le Pont :

Mme Julia Bifrare : Membre

M. Jean-Marc Genier : Membre

Mme Nadine Touri : Suppléante

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection se fait tacitement avec nos remerciements à chacun.

9. Election d'un nouveau suppléant à l'ORPCI

Suite au départ de M. Daniel Brugger, nous devons trouver une nouvelle personne pour ce rôle. M. Jean-Noël Bifrare propose Mme Mélodie Jossevel. Cette dernière accepte avec nos remerciements.

10. Communication de la Municipalité

Mea culpa - vente aux Pierres Plates /cb

En 2023, nous vous avons présenté un préavis concernant la vente d'une parcelle aux Pierres plates. Géo planète l'indiquait en zone constructible mais, c'était sans compter sur un document datant de 1989, validé en 1991, qui le définit en zone de construction souterraine (zone E). Personne n'a rien vu jusqu'à ce que l'architecte commence à faire des plans. Comme vous l'imaginez, divers échanges ont suivi ce revirement de situation. Au niveau de la Municipalité nous avons décidé de rembourser les frais aux nouveaux acquéreurs. Nous verrons si l'assurance rentre en matière. Encore toutes mes excuses.

OTVJ le Pont / cb

La filiale postale fermera définitivement ses portes vendredi 28 juin 2024 à 11h00 pour cause de transformation. A noter que la batterie de cases postales sera maintenue à son emplacement actuel à côté de la future filiale en partenariat.

Résumé des principales informations :

- La boîte aux lettres publique de notre filiale est à votre disposition comme d'habitude.

- Pendant la fermeture, vous pourrez effectuer vos opérations postales dans la filiale de la Poste du Sentier, sise Grand-Rue 36B, où vous pourrez aussi retirer vos envois spéciaux avisés.
- Vous pourrez également effectuer vos opérations postales auprès de nos filiales en partenariat : « La Ronde des pains » aux Bioux, La Grande Partie 2B (ouverture : lun-ven de 6h30 à 13h00 et de 15h00 à 18h00, sa de 7h00 à 13h00 et de 15h00 à 17h00, di de 7h00 à 13h00) où vous pourrez aussi retirer vos lettres et colis avisés.
- Administration communale au Lieu, Grand-Rue 7 (ouverture : lun-ven de 7h00 à 11h30).
- Sur demande, nous vous distribuerons volontiers et gratuitement une seconde fois à domicile les envois faisant l'objet d'une invitation de retrait.

Situation PACom / cb

- Mercredi 12 juin 2024 : Rencontre avec la DGTL
- Mardi 20 août 2024 : Information publique
- 21 août - 22 septembre : Mise à l'enquête publique du PACom
- Octobre 2024 : Oppositions et séances de conciliation
- 11 novembre : Validation du préavis et transmission au Conseil communal
- 10 décembre 2024 : Présentation préavis et adoption du PACom par le Conseil communal

Rapport activité 2023 ADAEV / cb

L'association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux (ADAEV) a été créée en 1973

Le bureau du comité fin 2023 :

- Lise Ruschetta, Présidente
- Pierre-André Meylan, Vice-président
- Carole Dubois, Municipale, Députée
- Olivier Baudat, Syndic
- Christophe Bifrare, Syndic
- Patrick Cotting, Syndic

Le personnel :

- Laurent Reymondin, Directeur
- V. Vermot Desroches, Assistante

Le comité au 31 décembre 2023 :

- Lise Ruschetta, Présidente
- Pierre-André Meylan, Vice-président
- David Bachelard
- Olivier Baudat
- Christophe Bifrare

- Jacques-André Bovay
- Patrick Cotting
- Carole Dubois
- Pascal Dubois
- Stives Morand
- Cédric Paillard
- Noé Pelet
- Frédéric Schütz
- François Victor

En quelques chiffres

Le territoire :

10 villages	163,68 Km2 (5% du Canton)	7'121 habitants (0,84% du Canton)
-------------	---------------------------	-----------------------------------

Les entreprises :

env. 490 entreprises	env. 8'000 emplois	4'743 frontaliers
----------------------	--------------------	-------------------

Taux de chômage :

2,8%	3,3%	3,6%
A la Vallée de Joux	dans le district	dans le Canton

Sur la base de la stratégie régionale de l'ADAEV, le canton a délivré des décisions positives en 2023 pour les projets suivants :

- Création de nouvelles zones d'accueil camping/camping-car, de douches et wc au Camping du Rocheray. Subvention LADE/LPR de CHF 81'000.- à fonds perdus.
- Etude de faisabilité d'avant-projet pour l'extension du Centre sportif de la Vallée de Joux. Subvention LADE/LPR de CHF 24'500.- à fonds perdus.
- Mise en œuvre (étape 2) de l'étude sectorielle multipartenaire – Site de « Chez le Maître ». Subvention LADE de CHF 74'500.- à fonds perdus.
- Vallée de Joux 360° - Etude du projet 2.0. Subvention LADE/LPR de CHF 56'000.- à fonds perdus.
- Vallée de Joux 360° - Quatrième année. Subvention LADE/LPR de CHF 118'000.- à fonds perdus.
- VIC 6 Construction du 6ème bâtiment du village industriel. Subvention LADE/LPR de CHF 675'000.- à fonds perdus et CHF 3'525'000.- de prêts LADE/LPR.

Travaux - giratoire du Mont-du-Lac / cb

- Les travaux de réfection du giratoire et revêtement sont planifiés du 27 mai au 19 juillet 2024
- Fermeture alternée et complète de la RC : 8 au 18 juillet 2024
- Pose de la couche de roulement : 15 et 16 juillet 2024 Fermeture complète
- Prémarquages le 17 juillet 2024 M. Henny Circulation alternée

- Signalisations verticales dès le 28 mai 2024 (dépose signalisation giratoire) Circulation alternée
- Réouverture de la RC : 18 juillet 2024

Durée : 2 mois

Rénovation de la route du bord du lac – Les Bioux /cp.

Nous avons passé commande fin septembre pour la route vers chez Grosjean. Ceci concernait :

- La réhabilitation de la conduite d'eau usée sous la route vers chez Peter et vers le camping à la ferme.
- Le broyage de l'enrobé et la pose d'un nouvel enrobé
- La pose de graves sur les accotements.

Débutés au 15 octobre 2023, les travaux ont été ralentis par une météo défavorable. Les travaux sont désormais finis et je remercie les utilisateurs de cette route pour leur patience.

Bassin de rétention de Sagne-Vuagnard/ cp

Nous avons mis à l'enquête le mois passé et fait les demandes d'offre pour la réalisation de ce bassin. Nous pensons que les travaux pourront débuter cet été.

11. Divers et propositions individuelles

M. Hugues Vuilleumier, Président, ouvre un temps de discussion globale.

M. Michel Berney : Peut-on avoir des informations concernant la recherche de quelqu'un qui reprendrait l'alpage et la buvette des Croisettes ?

M. Patrick Berktold : Effectivement, nous avons résilié les baux de tous les alpages à la fin 2022 pour un délai de résiliation effective au 15 octobre 2023.

Nous avons eu quelques discussions assez intenses avec la Direction Générale du Territoire et Logement concernant le bâti des Croisettes. Après une mise à l'enquête en 2009, pour une augmentation de l'activité et des aménagements, ces derniers avaient été refusés. Suite à une rencontre à la DGTL en 2021 ce service, ainsi que le service de la direction générale de l'agriculture, ont été très clairs : ils ne voulaient plus de ce type de buvette telle que nous l'avons connue. Ils voulaient revenir à une buvette beaucoup plus respectueuse de la réglementation existante. Il s'en est suivi plusieurs mois de négociations, de visites sur place pour que ceci corresponde à la réglementation cantonale. Nous avons reçu l'obligation de réduire le nombre de places. Il nous a été octroyé 70 places à l'intérieur et 40 à l'extérieur. Nous avons dû démolir la terrasse extérieure qui n'était pas conforme. Un point sensible a aussi été que nous avons le droit à seulement 5 places de parcs. Après quatre mois d'attente pour une réponse de leur part, la DG environnement -secteur biodiversité- nous a accordé 20 places de parc extérieure. Les habitants de la Vallée associaient le nom des Croisettes à la buvette, mais le canton ne veut plus de ça. Ils veulent en premier lieu un alpage avec la notion de buvette qui vient après. Nous avons mis au concours l'alpage.

La Municipalité a retenu M. Julien Bellon, de Bière, comme amodiateur. Il débutera son activité au 15 avril. Il a déjà monté son bétail au 22 mai. La buvette rouvrira dès que possible. Ce dossier nécessite beaucoup de patience et de diplomatie. Les services de l'Etat aiment remettre les choses en place. Autant la Municipalité que l'ancien locataire et l'Etat ont laissé aller à l'époque alors qu'ils portaient une certaine responsabilité. Je reprends ce dossier aussi bien que possible. Nous avons demandé en 2023, avec M. Luc Berney, lors d'une rencontre avec l'adjoint de la DGTL, que la buvette puisse être maintenue, au vu des investissements effectués.

Mme Golay Eloïse : Je vous transmets deux informations concernant l'ASIVJ. M. le Président Didier Vaucher-de-la-Croix n'a pas été réélu. M. Marc Ferrari le remplacera. Le budget transport a pu être diminué. Les élèves se rendant du Pont à Chez-le-Maître prendront désormais le bus de ligne.

M. Louis-François Berney : La forêt sèche à grande vitesse et nous sommes confronté à une pénurie de la capacité de production d'énergie. Je souhaiterais que notre Municipalité s'approche celle du Chenit pour élaborer un concept d'utilisation performante de nos séchons. Nous pourrions aussi changer éventuellement l'une de nos chaudières pour passer à la génération d'énergie électrique. Il y aurait un vrai potentiel et je souhaiterais que soit étudié la piste de la cogénération. Cette évolution permettrait de travailler la matière première et la fabrication d'énergie sur le site du Sentier. Nous dépensons ~15000.- pour brûler nos boues d'épuration, même la chaudière de type 4 pourrait être alimentée pendant la basse saison par ces produits. Il y a une véritable prise de conscience avec la problématique de la centrale de biogaz qui a pris du plomb dans l'aile au Lieu. Utilisons et valorisons ces arbres secs dans la production de chaleur mais aussi dans la production d'énergie. J'aimerais que la Municipalité nous présente des visions drones/des plans aériens afin d'avoir un suivi de cette sécheresse.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Je travaille sur le plan énergétique territorial mis en place depuis trois ans avec les deux autres communes, et nous allons bientôt venir vers vous pour parler de collaborations au niveau exploitations, forêts, plaquettes et autres. C'est en route. La forêt sèche mais continue quand même de croître. Nous exploitons 70% du taux de croissance, ce qui représente 30% de non exploité. Nous ne sommes pas tous d'accord avec ce qu'il faut faire des arbres secs. Certains veulent faire des chandelles (coupés à 4m50 de hauts et laissés en place en tant qu'arbres-habitats), d'autres des plaquettes etc. Nous sommes en collaboration avec les inspecteurs forestiers, à qui nous faisons totalement confiance. Le lot quatre ne va pas si mal que ça, si ce n'est qu'il est de plus en plus rempli de feuillus. Ça commençait déjà à changer au tout début de l'attribution du lot. Nous avons alors passablement exploité le résineux. Ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose. La diversification sur les moyens de productions tel que biogaz et autres sont en cours.

M. Patrick Berkold, Mpl : En février, les Municipaux des forêts ainsi que les gardes forestiers ont été conviés par l'inspecteur forestier pour nous dire que tous les indicateurs du développement du bostryche étaient là. Nous avons eu deux étés secs en termes de bilan hydrique et un hiver peu froid, ce qui plaît à ce petit insecte. Nous avons un sol karstique ainsi qu'une essence principale d'épicéas avec des racines de surfaces, ce qui n'est pas l'idéal

pour absorber l'eau. Les arbres s'adaptent aux changements climatiques par des comportements que les spécialistes n'observaient pas avant (certains perdent des aiguilles pour éviter l'évaporation de l'eau). Nous coupons prioritairement ce qui est en bordure de chemin pour éviter les risques de chutes et d'accidents, et nous avons la chance de pouvoir en valoriser une partie par les centrales de chauffe.

M. Michel Berney : Je me porte volontaire si une coupe devait se faire sur ce lot quatre. Certaines entreprises forestières travaillent avec des processeurs, munis de rouleaux, qui écorcent l'arbre en plus de l'ébrancher. Ce serait bon apparemment pour réduire l'impact du bostryche.

M. Roger Dayagbo : J'ai la joie de vous annoncer que je suis grand-papa.

M. Louis-François Berney : Je souhaiterais m'expliquer sur mon vote par abstention concernant les comptes. Il est dû à la réponse apportée sur la thématique des Croisettes, qui représentait quand même un revenu d'~100'000.- pour la commune, au crash du Centre Sportif et à l'Hôtel de Ville qui laisse rarement beaucoup d'argent. A ce sujet, avez-vous des nouvelles du projet que vous nous aviez présenté ?

M. Luc Berney, Mpl : Si tout va bien vous aurez des nouvelles plus concrètes lors du prochain CC.

M. Hugues Vuilleumier, Président, remarquant qu'il n'y a plus de questions, clôt le chapitre divers et propositions individuelles en souhaitant un bel été à chacun.

La séance se termine à 21h53.

Le Président :

La secrétaire :

Hugues Vuilleumier

Clémentine Bodenmann